

Projet «EmpowerAssist» Recommandations d'action

**Pour un développement professionnel
et personnel tourné vers l'avenir**

Contexte

Le soutien des personnes en situation de handicap est en pleine mutation. La mise en œuvre de la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées (CDPH) et la politique du handicap 2023-2026 confèrent une importance accrue à l'autodétermination, à la participation et à l'organisation individuelle du cadre de vie.

Voici les principales évolutions sur ce terrain:

Changement de système en faveur d'un financement axé sur les personnes

Différents cantons ont abandonné le financement lié à l'objet en faveur du financement axé sur les personnes. Il en découle une nouvelle répartition des rôles entre les prestataires de services, les personnes en situation de handicap et leur réseau de soutien. Ces dernières voient ainsi leur marge de manœuvre et leur liberté de décision s'accroître, et peuvent par exemple habiter dans leur propre logement moyennant un accompagnement à domicile.

Nouvelles compétences requises pour les professionnel·les

Ces évolutions nécessitent des compétences étendues, en particulier dans les domaines suivants:

- **autonomisation:** renforcer l'autodétermination des personnes;
- **communication:** communiquer efficacement en tenant compte des différents besoins en la matière (y c. communication améliorée et alternative);
- **collaboration interdisciplinaire:** coopération avec des personnes et services au sein du réseau de soutien et de l'espace social.

Évolution des rôles et des positions

L'accent sur l'autodétermination fait aussi évoluer la conception des rôles: les professionnel·les proposent de plus en plus un accompagnement individualisé, fondé sur les besoins concrets. Les personnes en situation de handicap se positionnent comme des mandantes et contribuent activement à l'organisation de leur soutien: elles demandent de ce fait une autonomie et une participation accrues.

Opportunités pour les offres en milieu-institutionnel

Les formes d'habitat en milieu-institutionnel peuvent aussi tirer parti de cette transition. Elles se transforment en un environnement de soutien perméable et centré sur la personne, où l'autonomisation et la promotion de l'autonomie occupent une place centrale. Elles favorisent ainsi les cadres de vie individuels, la codécision et de nouvelles manières de vivre ensemble, même dans un contexte institutionnel.

Une approche innovante et axée sur les utilisateur·trices – le projet «EmpowerAssist»

Dans le cadre d'un processus centré sur les utilisateur·trices, le projet «EmpowerAssist» a permis d'analyser des situations concrètes du quotidien, avec la contribution active de plus de 20 personnes en situation de handicap, afin d'identifier les compétences professionnelles qui aident à bien gérer les différentes situations tout en autonomisant et en renforçant les personnes en situation de handicap. Dans un processus itératif, les résultats intermédiaires du projet ont été présentés à plusieurs reprises à différentes parties prenantes et soumis à un examen critique. Les résultats et conclusions ont permis de formuler des recommandations d'action et livrent des éléments concrets pour le développement de formats de soutien et de formation. Il est capital de comprendre que l'autonomisation commence au quotidien, avec des conditions cadres adaptées, une participation sur un pied d'égalité et le développement ciblé des compétences.

Tour d'horizon des recommandations d'action

A. Pour les prestataires de formation, les écoles professionnelles et autres acteurs proposant des formats de formation

Objectifs centraux: les formats de formation doivent consolider les compétences importantes et permettre l'apprentissage inclusif, en accord avec la CDPH et les révisions des profils professionnels du domaine social.

Renforcer les compétences personnelles et sociales

Les formats doivent favoriser l'autorégulation ainsi que la capacité à communiquer avec empathie et sur un pied d'égalité, ce qui forme la base d'un accompagnement participatif.

Favoriser un apprentissage axé sur l'expérience

La théorie doit approfondir la compréhension, mais surtout être confrontée à la pratique, et donc à la réalité du quotidien des accompagnant-es.

Créer des offres modulaires adaptées au quotidien

Des offres de formation continue flexibles, courtes et faciles d'accès favorisent la participation et l'intégration dans le quotidien professionnel des accompagnant-es.

Engager des personnes en situation de handicap dans le corps enseignant

Intégrer des personnes en situation de handicap pour qu'elles co-animent les formations ou exercent un rôle d'intervenant-es contribue à la diversité des perspectives et renforce les environnements d'apprentissage inclusifs.

B. Pour les prestataires de services pour personnes en situation de handicap – développement personnel

Objectif central: créer des contextes de pratique qui permettent l'inclusion dans le processus d'apprentissage et promeuvent des compétences centrales dans le quotidien professionnel.

Établir des espaces de réflexion inclusifs

Pour favoriser le développement professionnel continu, il est essentiel de disposer de formats de réflexion réguliers et ouverts.

Les formats de réflexion aident les accompagnant-es à analyser et à élargir leur action professionnelle. Il est nécessaire de les ouvrir de manière ciblée aux personnes en situation de handicap, par exemple en organisant des discussions de cas conjointes afin de renforcer la diversité des perspectives. À cet égard, les connaissances empiriques des personnes en situation de handicap sont particulièrement précieuses et doivent être systématiquement prises en compte pour que l'expérience vécue soit reconnue comme une expertise et intégrée dans les réflexions professionnelles.

Exemples: conseil collégial, supervision, échanges entre pairs, forums numériques.

Concevoir des ateliers comme espaces d'apprentissage

En tant que formats ponctuels, les ateliers offrent des impulsions concrètes et soutiennent l'apprentissage collaboratif.

Les ateliers offrent un espace d'apprentissage commun pour des groupes aux perspectives multiples. Les approches inclusives, par exemple avec des personnes en situation de handicap comme partenaires de dialogue, renforcent la compréhension commune de la collaboration.

Exemples: ateliers pratiques avec exercices de feed-back, études de cas en équipes mixtes, intervision en tant que partie intégrante du curriculum.

Renforcer l'autorégulation et une communication bienveillante

La construction des relations professionnelles se fonde sur la capacité d'autorégulation, l'attention et la communication non violente. Ces compétences peuvent être développées ou renforcées au sein de groupes inclusifs.

Exemples: formations à la pleine conscience (MBSR), communication non violente (CNV), formats de dialogue inclusifs.

C. Pour la formation pratique et non formelle

Objectif central: développer des instruments d'apprentissage pratiques et facilement accessibles qui fonctionnent sans structures cadres formelles, en particulier pour les accompagnant-es dans le domaine ambulatoire.

Cibler les compétences en autonomisation

Les accompagnant-es doivent se considérer comme des coaches, favorisant l'autodétermination en observant attentivement et en n'intervenant que lorsque cela est réellement nécessaire. Ils-elles communiquent de manière adaptée à leur public et se positionnent comme des acteurs-riche-s relais dans l'espace social.

Définir des formats pratiques adaptés aux situations du quotidien

Pour les accompagnant-es détachés du milieu institutionnel, ces formats doivent aussi fonctionner sans structures d'équipe, à l'exemple des outils numériques d'autoréflexion ou de feed-back. L'apprentissage doit être accessible, ancré dans la pratique, directement relié aux situations du quotidien et intervenir peu après ou pendant un défi concret, en utilisant par exemple des cartes de réflexion, des applications de micro-apprentissage, etc.

Compléter la formation formelle de façon judicieuse

Les instruments non formels ne doivent pas se substituer à la formation initiale et continue, mais la compléter de façon judicieuse. Ils conviennent particulièrement aux accompagnant-es au bénéfice d'une longue expérience professionnelle et aux personnes en reconversion professionnelle.

D. Pour les offres de formation continue adressées aux personnes en situation de handicap

Objectif central: les personnes en situation de handicap sont encouragées de manière ciblée à organiser leur quotidien de manière autodéterminée, notamment dans le domaine du logement.

Proposer ou relayer des cours pratiques sur l'habitat autonome

Les contenus portant sur la gestion budgétaire, les droits et les devoirs ou l'aide d'urgence apportent de la sécurité, renforcent l'efficacité personnelle et transmettent un savoir pratique.

Mettre à disposition des moyens auxiliaires simples pour le quotidien

Plannings hebdomadaires, rappels numériques ou listes de contrôle visuelles donnent des repères et aident à gérer le quotidien.

Mettre en place et renforcer les offres de pair-aidance

Les échanges et conseils entre pairs renforcent l'entraide, l'identification et la capacité des personnes en situation de handicap à faire face aux situations de la vie quotidienne.

Faciliter l'accès aux offres existantes

Il faut améliorer la visibilité des cours existants et adapter la communication à leur sujet en fonction des destinataires. Le financement doit être garanti.

ARTISET

Zieglerstrasse 53, 3007 Berne
T +41 31 385 33 33
info@artiset.ch, www.artiset.ch

Associations de branche d'ARTISET, la fédération des prestataires de services pour personnes ayant besoin de soutien

CURAVIVA INESIOS YOUVITA